

## Rapport de réunion du conseil communal du 27.05.2020

**Présents** : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI

**Excusé(e)** : Néant

### Séance publique

#### Point 1 : Correspondance.

Monsieur le bourgmestre remercie chaque personne du personnel communal et éducatif pour leur organisation de la rentrée scolaire. Un grand merci vaut également pour le personnel communal qui a participé à la distribution des masques le 26 mai.

Ensuite il explique qu'une petite urgence veut qu'un point devra être ajouté sur l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Il s'agit de l'adaptation du budget. Il demande si les conseillers sont d'accord pour rajouter ce point sur l'ordre du jour : vote unanime par les 11 conseillers. Ce sera le point 14 dans cette séance.

L'approbation de 2 contrats à durée déterminée pour 2 postes de salarié devra être traité à la fin de la séance dans la séance à huis clos et non pas dans la séance publique. Ce sera le point 17 de l'ordre du jour.

#### Point 2 : Questions écrites au collège échevinal.

Le bourgmestre Beissel demande si les deux motions introduites par la LSAP pourront être ajoutées à l'ordre du jour du conseil communal.

Vote : unanime.

La motion sera traitée à la fin de la séance du conseil communal. Ce sera le point 15 dans cette séance.

#### Point 3 : Enseignement fondamental : Approbation organisation scolaire provisoire 2020/2021

Le bourgmestre donne la parole à Madame Claudette Meyers pour présenter l'organisation scolaire provisoire pour 2020/2021 avisée par la commission scolaire en date du 2 mai 2020.

En résumé on peut constater une grande progression d'élèves de 342 à 407 pendant la dernière décennie. Le contingent, c.-à-d. le nombre d'heures le que MEN nous accorde pour assurer l'éducation des enfants, se chiffre à 758 leçons. On devra publier 8 postes sur la liste 1 et sur la liste 2 pour subvenir aux besoins en personnel éducatif.

Madame Meyers précise encore que le comité d'école a été nouvellement élu l'année dernière et clôture sa présentation par l'interrogation si personne n'a plus de question. Puisque ce n'est pas le cas, le bourgmestre lui remercie pour son discours et le travail fastidieux durant les dernières semaines pour organiser la rentrée scolaire de l'automne. Il annonce qu'à la fin du

conseil communal dans la séance à huis clos on va procéder au vote du personnel enseignant de la liste 1 et prend congé de madame Meyers qui quitte le conseil communal.

Le conseil communal approuve l'organisation scolaire provisoire par vote unanime.

#### **Point 4 : Enseignement musical : Approbation organisation scolaire provisoire 2020/2021**

Le bourgmestre présente l'organisation scolaire provisoire de l'enseignement musical pour 2020/2021 en collaboration avec l'UGDA. Les frais, qui d'après la convention signée s'élèvent à 473.742,60€, sont à imputer sur l'article budgétaire 3/836/648211/99001, libellé « Participation aux frais d'enseignement musical assuré par UGDA ».

Monsieur Gaffinet demande si cela a un impact sur le montant si on votera la convention ? Monsieur Beissel lui réplique que oui, cela va faire une assez grande différence à la fin de 2020.

Vote : unanime.

#### **Point 5 : Enseignement musical : Fixation des droits d'inscription 2020/2021**

Monsieur Beissel informe les conseillers que le collège échevinal se rallie à l'avis de la commission de surveillance de l'enseignement musical de laisser les droits d'inscriptions inchangés par rapport à l'année 2019/2020.

Initiation à la musique	60€ pour résidents 120€ pour non-résidents	
Solfège (Enfants et Adultes)	60€ pour résidents 120€ pour non-résidents	
Instruments (Enfants et Adultes)	60€ pour résidents 300€ pour non-résidents	60€ pour chaque cours supplémentaire (résidents) 300€ pour chaque cours supplémentaire (non-résidents)

*Remarque : pour les non-résidents actifs dans une société de musique ou chorale de la commune de Frisange, les tarifs d'inscription sont les mêmes que pour les résidents !*

Vote unanime.

#### **Point 6 : Approbation état des recettes restant à recouvrer 2019**

Monsieur le bourgmestre informe les conseillers que le total des arrérages s'élève à 147.883,82€ d'après l'état des restants arrêté par le receveur communal en date du 11 mai 2020. Il propose d'accorder, pour des raisons sociales, décharge pour le montant total de 466,27€. Monsieur Beissel précise que le receveur a reçu l'ordre d'envoyer des rappels de paiement seulement en juillet 2020.

Le bourgmestre demande au conseil communal d'admettre le tableau récapitulatif présenté au total de 147.883,82€

Vote unanime.

## **Point 7 : Cours session 2020/2021 : Organisation et fixation honoraires des titulaires**

Monsieur Beissel récite la liste des cours proposées pour la session 2020/2021 et les noms des différents moniteurs / monitrices :

Yoga

Gymnastique, Aérobie, Fitness

Pilates

Gym douce

Zumba

Zumba kids

Strong Zumba

VTT

Couture

Bodyshape

Self defense

"Danse assise"

Langue luxembourgeoise

Des moniteurs / monitrices doivent être engagés pour tenir ces cours et leurs honoraires sont fixés forfaitairement à 60€ par heure.

Monsieur Beissel demande s'il y a encore une question, sinon de procéder au vote.

Vote unanime.

Le conseiller Gaffinet se renseigne si les cours qui avaient débuté avant la crise Corona vont reprendre maintenant ? Le chef de l'administration communale répond par non.

Le conseiller Arend demande si c'est vrai que le hall sportif n'ouvrira plus ses portes avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020 ? Monsieur Beissel confirme cela.

Madame Hansen-Houllard voudrait savoir si les associations locales qui n'ont pas encore tenu leur assemblée générale avant la crise sanitaire pourront disposer d'une grande salle communale pour la tenir maintenant ? La réponse du bourgmestre est oui.

## **Point 8 : Cours session 2020/2021 : Fixation des droits d'inscription**

Monsieur Beissel propose de fixer les droits d'inscription à 50€ par personne et par cours pour la session 2020/2021, sauf pour le cours de langue luxembourgeoise dont l'inscription sera gratuite.

Il demande l'aval aux conseillers.

Vote unanime.

### **Point 9 : Création nouvel article budgétaire – engagement personnel intérimaire – COVID-19**

Monsieur Beissel explique que dû à la crise sanitaire COVID-19 et les obligations qui en découlent suite aux instructions ministérielles, la commune doit procéder à la création d'un nouvel article budgétaire n° 3/120/617100/99001 « Personnel intérimaire-rémunérations ». On devra financer cette dépense supplémentaire par le boni du compte de l'exercice 2019.

Il demande aux conseillers s'ils ont encore une question, sinon de bien vouloir procéder au vote.

Vote unanime.

### **Point 10 : Approbation avenant I au règlement communal relatif à la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables**

Comme annoncé lors du conseil communal du 29.4.2020, monsieur Beissel présente l'avenant au règlement communal en question. L'article 4 est modifié comme suit : pour un cycle « classique » ainsi que pour un cycle à pédalage assisté l'aide financière communale s'élève à 50% de l'aide financière étatique. L'aide ne peut être accordée qu'une seule fois tous les 5 ans par personne physique.

Vote unanime.

### **Point 11 : Approbation devis « Rénovation toiture Maison des Jeunes Aspelt »**

Monsieur Beissel présente le devis estimatif établi par madame Lynn Giacomini du service technique de la commune concernant la rénovation de la toiture de la Maison des Jeunes à Aspelt, devis portant sur le montant de 40.000€ TVA comprise. Il explique que cette dépense sera imputée sur l'article 4/259/221311/20001 « Rénovation toiture Maison des Jeunes Aspelt ».

Vote unanime.

### **Point 12 : Approbation devis supplémentaire « Rénovation Atelier Communal Hellange »**

Monsieur Beissel présente le devis supplémentaire concernant le réaménagement de l'atelier communal, devis établi par le Bureau d'ingénieurs-conseils BEST et portant sur le montant de 327.600€ TVA comprise. Il annonce qu'on devra procéder à une augmentation de crédit de 328.000€ de l'article 4/627/221311/13004.

Le devis initial de l'été 2017 ne prévoyait pas l'étanchéité du sol, ce qui représente maintenant la plus grosse tranche du devis supplémentaire. Entretemps une dame fait aussi partie de notre équipe des ouvriers communaux, ce qui rend nécessaire l'agrandissement des vestiaires et WC.

Il demande aux conseillers s'ils ont encore une question, sinon de bien vouloir procéder au vote.

Vote unanime.

### **Point 13 : Approbation règlements temporaires de circulation**

Monsieur Beissel présente les différents règlements temporaires à savoir :

1. Um Buerbiereg à Hellange: travaux de réaménagement de la rue
2. Munnerëferstrooss à Frisange: fermeture trottoir pour piétons pendant les travaux de construction de la nouvelle maison communale. Monsieur Gaffinet demande dans ce cadre si un passage pour piétons sera tracé à une autre place dans la rue: le bourgmestre lui confirme que c'est déjà fait
3. Wisestrooss à Hellange: pose d'une canalisation eaux pluviales
4. Schoulstrooss à Hellange: travaux d'aménagement d'un lotissement
5. Péiter vun Uespelt-Strooss et Krokelschaff-Strooss à Aspelt: travaux de réaménagement du croisement

Vote unanime.

### **Point 14: Approbation contrats de louage à durée déterminée – personnel supplémentaire pour surveillance bus**

Ce point sera traité dans la séance à huis clos sous le numéro 17 de l'ordre du jour.

### **Point 14 nouveau : Approbation diminution d'un article budgétaire-ajout demandé par M. Beissel**

Suite à une remarque du ministère de l'Intérieur au sujet de la création et de l'augmentation de certains articles budgétaires, il faudra faire une écriture pour l'équilibre budgétaire. Ainsi le bourgmestre propose de réduire le montant de l'article N°4/510/221313/13012 « Aménagement place de conteneurs » de 815.000, -€. Cette adaptation ne changera en rien l'avancement du projet comme la plus grande partie des dépenses se situera en 2021.

Il demande aux conseillers s'ils ont encore une question, sinon de bien vouloir procéder au vote.

Monsieur Gaffinet demande si après tous les changements des derniers mois les conseillers peuvent recevoir un budget avec toutes les rectifications pour ne pas perdre la vue d'ensemble du budget. Monsieur Beissel approuve cette demande.

Vote unanime.

### **Point 15 : 2 Motions de la LSAP**

#### **1) *Extraordinär Spenden 2020 (COVID-19)***

Villen klengen a groussen Associatiounen, ONGen an aneren Strukturen brieden mat der COVID-19 Kriss d'Spenden weg. Och an eiser Gemeng sammelen vill Veräiner Suen fir dës dann ze spenden.

*Dofir entscheet de Gemengerot :*

- D'Veräiner aus der Gemeng Fréiseng sinn opgeruff fir matzedeelen, wéivill si an de leschten 3 Joer gespent hunn, an u wéi eng Associatiounen si dëst Joer wollten wéivill spenden, awer net kënnen. Baséiert op dësen Donnéeën, iwwerhëlt d'Gemeng Fréiseng een Deel vun de Spenden.
  - Dat entspréichend Reglement (\*) an de Formular gi vum Schäfferot ausgeschafft.
- (\*) souwäit méiglech, soll mindestens een Deel vun de Spenden nach mam Budget 2020 ausbezueelt ginn.

Yves Gaffinet

Guy Bingen

## **2) Extraordinäre Subsid 2020 fir Veräiner aus der Gemeng Freiseng (COVID-19)**

Ville Veräiner ass duerch de Verbuet vu Manifestatiounen wichteg Recetten vun de Fester am Fréijoer weg gefall oder wäerten nach weg falen. Lafend Käschten oder geplangten Investitiounen kënnen net méi finanzéiert ginn.

*Dofir entscheet de Gemengerot :*

- De Veräiner au der Gemeng Fréiseng e speziellen Subsid fir d'Joer 2020 zoukommen ze loossen. Dësen Subsid baséiert op de Recetten aus de Manifestatiounen déi ausgefall sinn oder nach ausfallen wäerten. De Montant vum Subsid baséiert op de Bilanen vun de leschten 3 Joer. Den ugefroten Subsid däerf vum Veräin net weider un aner Associatiounen iwwerdroen oder gespent ginn (dofir déi separat Mentioun "Extraordinäre Spenden 2020 (COVID-19)"). Ausnamen sinn Amicallen oder Supporter-Veräiner, déi hier Recetten un e Veräin aus der Gemeng Fréiseng weider ginn.
- Dat entspréichend Reglement(\*) an de Formular gi vum Schäfferot ausgeschafft.

(\*) souwäit méiglech, soll mindestens een Deel vun de Subsiden nach mam Budget 2020 ausbezueelt ginn.

Yves Gaffinet

Guy Bingen

En bref la réponse du bourgmestre est la suivante : ce n'est pas le vœu du collège échevinal d'élaborer un règlement spécial pour venir en aide aux associations. Monsieur Beissel se répète en disant que la commune ne va pas laisser tomber qui que ce soit. Il avait déjà annoncé cela lors de la dernière séance du conseil communal. Monsieur Gaffinet insiste sur le but des 2 motions : la LSAP souhaite que le conseil communal s'engage formellement pour aider les associations et pour communiquer aussi cette décision aux clubs. Ainsi ils savent où ils en sont.

Monsieur Beissel propose à monsieur Gaffinet que les associations qui auront des problèmes financiers fassent une demande de subside à la commune et que le collège échevinal traitera ces demandes lors de la séance du conseil communal suivant. Les conseillers peuvent alors voter un subside extraordinaire pour toutes ces demandes.

La LSAP accepte de retirer les motions de l'ordre du jour et tous les conseillers votent pour cette option de subside extraordinaire. La commission du Sport et celle de la Culture seront chargées pour communiquer la décision du conseil communal aux associations concernées.

## **Point 16: Questions orales au collège échevinal**

1) Question orale posée par la conseillère HOFFMANN-CARBONI :

Après la crise du Covid19, combien d'étudiants la commune engagera pour l'été ?

Le bourgmestre BEISSEL répond que la commune prendra 4 personnes par période, la moitié de ce qui était prévu initialement.

2) Question orale posée par la conseillère HOFFMANN-CARBONI :

Est-ce que l'annexe de la maison relais est conforme maintenant et est-ce que des enfants la fréquentent entretemps ?

Le bourgmestre BEISSEL affirme qu'entretemps tout est en ordre et que c'est devenu très beau.

3) Question orale posée par le conseiller AREND :

Dans le cadre du chantier à Aspelt, l'escalier devant l'église a été refait avec des pierres neuves et anciennes et ceci ne donne pas une image irréprochable : est-ce que les pierres vont être sablées ou est-ce qu'elles restent telles quelles ? Et partant, si la commune paie pour des travaux, la CSV présume que la commune est entretemps aussi le propriétaire de l'église et de l'escalier afférent : est-ce que la convention est déjà signée ?

La réponse du bourgmestre BEISSEL est la suivante : la convention est pratiquement signée et sera présentée lors de la prochaine séance du conseil communal, et pour l'escalier le service Sites et Monuments a discuté beaucoup sur les pierres à utiliser et quelles pierres seront remplacées et lesquelles devront être gardées. Avec le résultat que les très anciennes pierres doivent être gardées dans l'état où elles sont. Le bourgmestre ne sait pas dire si elles seront sablées ou non, il va se rendre sur place pour se faire une idée et posera la question lors de la prochaine réunion de chantier.

*Monsieur Arend fait encore remarquer qu'après sa requête, la FLF et la UEFA ont confirmées qu'aucun subside ne sera versé pour l'aménagement du terrain de football.*

4) Question orale posée par le conseiller AREND :

Les habitants de la « Kierfechstrooss » ont adressé une pétition à la commune pour communiquer leur mécontentement de l'ouverture de la rue au trafic : est-ce que le collège échevinal a réagi là-dessus et qu'est-ce qu'il a répondu ?

Le bourgmestre répond qu'au début le collège échevinal n'était pas en mesure de répondre puisqu'il n'y avait pas d'expéditionnaire clair et net indiqué sur la lettre, mais la lettre était écrite de « tous les habitants de la rue du cimetière » avec seulement 2 signatures.

Entretemps on a reçu également un email avec une adresse précise et le collège a répondu que, dès qu'un rassemblement de personnes sera de nouveau autorisé, la commune invitera les personnes concernées pour en discuter.

5) Question orale posée par la conseillère HANSEN-HOULLARD :

La commune a organisé la distribution des 50 masques avec seulement 1 journée. Est-ce qu'une seule journée a suffi pour que tout le monde ait reçu ses masques de l'Etat ?

Le bourgmestre répond par l'affirmative. Les personnes vulnérables qui n'ont pas pu venir eux-mêmes le 26.5 ont reçu leurs masques déjà aujourd'hui par un de nos ouvriers qui les a ramenées à leur domicile. Et les autres personnes empêchées seront livrées aussi dans les prochains jours.

6) Question orale posée par le conseiller GAFFINET :

Quand est-ce que le bureau de la population ouvrira à nouveau ses portes ?

Monsieur BEISSEL répond que ce sera après les vacances de pentecôte. Le 8.6 le collège échevinal et le personnel auront une réunion de service pour en discuter. Actuellement le

service sur rendez-vous fonctionne bien, les personnes reçoivent tout dont ils ont besoin.

Le bourgmestre demande à l'assemblée s'il reste encore des autres questions : non. Il lève la séance publique pour continuer avec la séance à huis clos.

## Séance à huis clos

### Point 17: Approbation contrats de louage à durée déterminée – personnel supplémentaire pour surveillance bus

Il y a deux candidatures, à savoir Madame Doris de Goncalves Martins et monsieur Yann Pirchio de Frisange.

Les 2 candidatures pour les 2 postes à pourvoir sont adoptées par vote unanime par le conseil communal.

### Point 18 : Réaffectation personnel enseignant, Liste I

Il y a 2 postes à pourvoir pour le cycle 1. Le conseil communal se décide à la majorité des voix de nommer Madame Nina CONAN et Madame Manon SCHNEIDER.

Il y a 1 poste à pourvoir pour le cycle 1 pour l'année scolaire 2020/2021. Le conseil communal se décide unanimement de nommer Madame Julie GANGLER.

Il y a 5 postes à pourvoir pour le cycle 2-4. Le conseil communal se décide à la majorité des voix de nommer Madame Kelly REIFF, Madame Cynthia WEYRICH, Madame Cindy EINSWEILER, Monsieur Jean-Luc PAULY et Madame Natascha BACH.

Le bourgmestre lève la séance à 18h35 en rappelant la date du 29 juillet 2020 pour le prochain conseil communal.